

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« APPLICATEUR EN PRESTATIONS DE SIGNALISATION ROUTIERE
HORIZONTALE »**

Date de Réception de la demande :	Mars 2006
Groupe Technique Paritaire du :	8 novembre 2007
Créé par les CPNE du :	29 novembre 2007
Numéro Répertoire	CQP n° 068-2007 11 29
Date d'échéance :	Décembre 2010

Demandeur :	Fédération Nationale des Travaux Publics
Responsable	Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française / Syndicat des équipements de la route
Adresse :	152 rue de Picpus 75012 Paris
☎ :	01.43.42.26.26
E.mail :	Ser@anadoo.fr

Secteur d'activités	Travaux Publics
---------------------	-----------------

Description sommaire de l'emploi :

L'applicateur en prestations de signalisation routière horizontale réalise des travaux simples d'application et les travaux annexes (prémarquage, effaçage) en suivant les consignes de sa hiérarchie. Il peut être assisté d'un aide applicateur.

Dénomination de la Qualification	Applicateur en prestations de signalisation routière horizontale
----------------------------------	--

Classement de la Qualification	N2P1 CCN des TP
--------------------------------	-----------------



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES COMPETENCES ATTENDUES DU TITULAIRE

Dispositif d'Evaluation du « C.Q.P. APPLICATEUR EN PRESTATIONS DE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE »

Domaines	Evaluation des savoirs QCM	Evaluation des savoir faire Carnet de compétences	Evaluation par le jury	Note minimum à obtenir pour valider le domaine
DOMAINE 1 Sécurité Environnement	/28	/28	/14	/70
DOMAINE 2 Maintenance	/4	/4	/2	/10
DOMAINE 3 Application	/24	/24	/12	/60
DOMAINE 4 Matériel, machines et produits	/16	/16	/8	/40
DOMAINE 5 Communication	/8	/8	/4	/20
TOTAL				130/200

Chaque domaine de compétences fait l'objet de trois types d'évaluation : QCM, carnet de compétences renseigné par le tuteur désigné par l'entreprise et présentation devant le jury du CQP.

Une note est attribuée à chacune de ces évaluations. L'addition de ces notes détermine la note totale du domaine.

Pour obtenir le CQP, le candidat doit valider les 5 domaines de compétences pour l'option qu'il a choisie (« travaux urbains » ou « routiers/autoroutiers ») et obtenir une note totale égale ou supérieure à 130 points.

Les notes minimums à obtenir pour valider chaque domaine du CQP sont indiquées ci-dessus. Une note égale à 0 lors d'une évaluation est éliminatoire.

Les domaines obtenus sont valables 5 ans.

Evaluation des savoirs - QCM : Les QCM sont réalisés par les candidats lors de sessions organisées par le SER annuellement ou bi annuellement

Evaluation des savoir-faire - carnet de compétences : il est fourni à l'entreprise par le SER. Il est renseigné par le salarié candidat au CQP et validé par l'entreprise. Il est retourné entièrement complété au secrétariat du SER.

Evaluation par le Jury : le jury est composé de quatre membres (2 représentants employeurs et 2 représentants salariés) qui appartiennent à des entreprises différentes de celle du candidat. Il désigne un Président en début de séance, qui a une voix prépondérante lors des délibérations.

Le jury prend connaissance du résultat des évaluations de chaque candidat au CQP, qui sont mises à la disposition de ses membres par le SER avant la date de passage des candidats.

Une formation préalable des membres du jury sur les modalités d'évaluation du CQP est prévue par le SER.

Le jury reçoit chaque candidat pour la présentation d'un dossier d'une page-sur le thème : « Décrire d'un chantier », réalisé à partir d'un canevas type. La présentation dure environ 15 minutes. Le jury questionne ensuite le candidat pendant 15 minutes. Il attribue une note qui s'impute dans chaque domaine lors de la délibération de 15 minutes qui suit la présentation du candidat. En fonction des résultats des trois types d'évaluation et de la note totale, le jury décide de l'attribution du CQP.

Un CQP peut être obtenu partiellement. Le candidat qui n'obtient pas la totalité des domaines de compétences du CQP dispose de 5 ans pour représenter les domaines non validés, les domaines validés lui restant acquis pour cette durée.

